



P.03

Edito: Décentralisation et Equité Territoriale par le Professeur AMADOU DIOP



P.16

Inondations au Sénégal: Des capacités en amélioration

ECHOS des TERRITOIRES



Un magazine pour nos terroirs N° 004 Août 2022

EQUITE TERRITORIALE



P.10



P.06

GUEST-EDITO: CNAAT Le Président Macky SALL au cœur du combat contre les disparités territoriales



P.13

ELECTIONS 2022 AU SENEGAL: La démocratie relancée

Sommaire

EQUITE TERRITORIALE

Le Sénégal à l'heure de la correction des disparités spatiales



Actualités

ELECTIONS 2022 AU SENEGAL: LA DEMOCRATIE RELANCEE



Directeur de publication : Papa Abdoulaye DIOP

Directeur de rédaction : Boubacar Demba SADIO

Chef d'édition : Sonia BASSE

Infographie : Mamadou Lamine KASSE

Iconographie: Birama NDIAYE

Editorial

Décentralisation et équité territoriale: Rendre les instruments de pilotage efficaces et opérationnels par le Professeur Amadou DIOP **P.03**

Dossier

Guest-Edito: le PR Macky SALL au cœur du combat contre les disparités territoriales **P.06**

Reportage: Le Sénégal à l'heure de la correction des disparités **P.10**

Actualités

Elections 2022 au Sénégal: La démocratie relancée **P.13**

Tabaski 2022 : Le Ministre Aly Saleh Diop tire un bilan satisfaisant de "l'approvisionnement correct" du pays en moutons **P.15**

Inondations au Sénégal: Des capacités en amélioration **P.16**

Contribution

L'équité territoriale pour atteindre l'émergence par Abdoulaye FATY **P.19**

Agenda Culturel et Sportif

Le rallye Toulouse-Saint Louis du Sénégal revient **P.20**

Appel à candidatures pour les danseurs contemporains et urbains **P.20**

Actualités



Tabaski 2022 : Le Ministre Aly Saleh Diop tire un bilan satisfaisant de "l'approvisionnement correct" du pays en moutons

DECENTRALISATION ET EQUITE TERRITORIALE

Rendre les instruments de pilotage efficaces et opérationnels



Professeur AMADOU DIOP

Comment configurer des territoires économiquement viables et écologiquement durables dans un contexte marqué par des disparités criardes entre le monde urbain et le milieu rural ? Comment créer un cadre de solidarité et de complémentarité entre des territoires aux ressources importantes mais dont l'exploitation épouse des contours à géométrie variable ? Comment appliquer une gouvernance vertueuse du territoire et mettre fin aux disparités territoriales qui exacerbent les frustrations et accentuent les revendications et les conflits ? Que faire pour éradiquer les injustices sociales, assurer les bases du développement durable, transformer les villes en levier de développement et restructurer les banlieues ?

Répondre à ces questions qui reposent l'impératif de rééquilibrage des fonctions territoriales, passe par une politique d'aménagement global et intégré,

pensée en fonction des spécificités de chaque région. Cette politique devra avoir comme socle, une vision d'ensemble prenant en compte l'équilibre au plan national et l'équité, notamment dans le traitement des villes, des zones rurales et des régions du Sénégal, fondé sur le principe d'une « discrimination positive » en faveur des régions périphériques défavorisées. En effet, si les zones urbaines reçoivent les ressources de l'Etat et ses partenaires dans des secteurs qui encouragent les populations à améliorer leurs conditions de vie, il n'en est pas toujours de même des zones rurales souvent abandonnées à elles-mêmes, ne recevant d'investissements que de façon ponctuelle, partielle et sans impact réel sur la vie des populations. C'est pour corriger ces déséquilibres que le Sénégal s'est engagé dans une politique de décentralisation et de justice sociale qui induit forcément une équité territoriale. En effet, les prévisions sur le continent indiquent qu'un Africain sur deux sera contraint et forcé de vivre dans une ville à l'horizon 2030. Angoissante perspective qui, pour des raisons diverses, va tirer les populations vers les zones urbaines alors que le taux d'urbanisation du continent était encore de 30 % en 1990. Au Sénégal les urbains, en progression constante, représentent 45,2 % de la population totale, selon les statistiques de l'ANSD en 2013. L'évolution de la géographie urbaine du Sénégal a des répercussions non négligeables sur la décentralisation et sur le mode de gestion des collectivités. Réfléchir sur les ruptures d'équilibres et les disparités entre espaces urbanisés et zones rurales est donc devenu une exigence non pas de simple développement mais surtout de survie pour nos villes et nos campagnes. Encourager l'exode rural, c'est accélérer le déperissement du monde agricole, c'est faciliter le départ des bras agricoles vers les villes, c'est précipiter le déséquilibre entre les territoires.

Par conséquent, manquer le rendez-vous de la transformation structurelle de nos deux espaces vitaux que sont les villes et les campagnes, c'est assurément rater le train de l'histoire ; celui-là même qui devrait nous conduire à l'émergence et au développement. Le renversement de paradigme et de perspective induit donc forcément des modalités différenciées de gestion des territoires dans une perspective d'équité territoriale et de justice sociale. Appliquée à l'équité territoriale, la décentralisation doit en effet contribuer à la réalisation d'un développement économique et social aussi inclusif que possible sur l'étendue du territoire national avec des réalisations dans les domaines prioritaires déjà ciblés par l'Acte 3 de la décentralisation.

L'équité territoriale est de plus en plus présentée comme l'un des concepts fondamentaux des politiques d'aménagement du territoire. Elle vise à assurer à tous les citoyens les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général. La recherche de l'équité territoriale peut se traduire par un maillage équilibré du territoire permettant d'apporter des correctifs en matière de ressources et d'équipements et de créer les conditions nécessaires au développement des territoires. L'égalité des territoires renvoie à la notion de justice sociale et spatiale. Il s'agit de garantir l'égalité des chances, quel que soit le lieu de naissance, de résidence ou de travail des individus. Les dynamiques territoriales ne sont pas homogènes et uniformes. Les territoires se développent de manière différenciée. Cela se traduit par des inégalités socio-économiques et de destin entre les citoyens. Ces discriminations minent la cohésion sociale, économique et politique. L'Acte 3 de la décentralisation vise à donner plus de responsabilités aux collectivités locales. Cette réforme cherche à offrir à chaque territoire des capacités de développement propres, en rapport avec ses atouts et ses spécificités. Ces deux notions sont des questions politiques qui nécessitent de la

part de l'État de mettre à la disposition des collectivités territoriales des moyens technique et financiers consistant capables d'assurer des effets de leviers pour l'épanouissement des citoyens prenant en compte l'Impératif d'accélérer le processus de mise en œuvre de la deuxième phase de l'Acte 3 de la décentralisation notamment par une harmonisation des interventions des différents acteurs pour un meilleur accompagnement des collectivités territoriales, la valorisation du potentiel de nos terroirs et le développement d'initiatives pertinentes et innovantes, arrimées sur une exécution optimale du Plan Sénégal Emergent, le Président de la République a ainsi engagé le Gouvernement à travailler avec les acteurs et partenaires territoriaux pour la mise en oeuvre de cette politique d'équité territoriale et de justice sociale dans la conduite du processus du développement économique et social du Sénégal. La décentralisation consacre, selon lui, un transfert de pouvoir de l'État vers d'autres personnes morales de droit public, notamment les collectivités territoriales. Elle n'a de sens que si elle apporte une valeur ajoutée à l'exécution diligente des politiques publiques, avertit le Chef de l'Etat qui soutient « qu'on ne décentralise pas par mimétisme institutionnel. La décentralisation doit corriger les limites de l'État Jacobin centralisateur et veiller en même temps au maintien de l'autorité étatique, de l'intégrité territoriale et de la cohésion nationale. Les collectivités territoriales sont plus que des démembrements de l'État. Elles en sont les composantes essentielles en tant que dépositaires des espaces physiques de vie et de travail des populations. Les différentes lois édictées au Sénégal portant notamment sur la décentralisation, la gestion foncière, l'exploitation des ressources naturelles et établissement humains prouvent à suffisance que la collectivité territoriale est au cœur de l'Etat.

C'est dire qu'entre le pouvoir central et les pouvoirs décentralisés, doivent s'instaurer des modalités de partenariat et de dialogue bien comprises et acceptées par tous.

A travers l'aménagement du territoire, il s'agit de bâtir des consensus forts pour reconfigurer le découpage territorial, organiser les synergies selon les potentialités de développement, et rechercher les complémentarités avec les voisins immédiats et la sous-région. D'où la pertinence du dispositif institutionnel mis en place et des instruments de pilotage mis en oeuvre tels que le PUDC, le PUMA, PROMOVILLES, le programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN), le Projet de Développement de la Casamance (PDCEC), le projet Financements Inno-

vants (PROFIT/ADM, le PNDL, le projet de gestion des eaux Fluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGED). A ces outils de pilotage s'ajoutent des instruments de financement qui ont permis de rendre opérationnels les projets et programmes et d'assurer l'encadrement des acteurs des secteurs déjà ciblés.

Professeur Amadou DIOP

Professeur Titulaire des Universités de classe exceptionnelle - Université Cheikh Anta DIOP

MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA CNDT

Les missions de la Commission nationale du Dialogue des Territoires – CNDT – sont précisées par le Décret n°2015-1970 du 28-12-2015 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CNDT.

Ces missions sont au nombre de six (06) :

- ◆ Assister Monsieur le Président de la République dans la définition de mécanismes de coopération territoriale ;
- ◆ Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupements d'intérêt communautaire;
- ◆ Aider les collectivités locales à la mise en place de groupements d'intérêt communal et à la création d'Etablissements publics territoriaux;
- ◆ Faciliter la constitution des groupements territoriaux ou pôles territoires;
- ◆ Faciliter les relations entre gouvernement et collectivités locales d'une part et d'autre part entre collectivités locales pour améliorer la concertation entre acteurs territoriaux;
- ◆ Fournir au Président de la République et au Gouvernement, les analyses nécessaires au renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales.

La mise en œuvre des missions de la CNDT permettra l'atteinte des objectifs suivants :

Faciliter la cohésion économique, sociale et territoriale grâce à la valorisation de mécanismes de coopération territoriale ;

CONFERENCE NATIONALE SUR L'AMENAGEMENT ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES : le PR Macky SALL au cœur du combat contre les disparités territoriales

La Conférence nationale sur l'Aménagement et l'Attractivité des Territoires de 2018 était un moment fort d'échanges et de réflexions. Elle a été l'occasion pour le Chef de l'Etat Macky SALL de renouveler son ambition pour un Sénégal pour Tous et par Tous. Retour sur un discours qui a été un moment clé dans la dynamique pour plus d'équité territoriale au Sénégal.



Le président de la République

Macky SALL

« Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ; Monsieur le Premier Ministre ; Monsieur le Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales ; Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental ; Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA ; Mesdames et Messieurs les Ministres ; Monsieur le Président de la Commission nationale du Dialogue des Territoires ; Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique ; Mesdames et Messieurs les Députés, membres du HCCT et du CESE ; Messieurs les Gouverneurs ; Mesdames, messieurs les Préfets ; Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseil départemental ; Mesdames et Messieurs les Maires ; Mesdames et Messieurs les Directeurs ; Mesdames et

Messieurs les représentants du secteur privé et des organisations de la société civile ; Messieurs les Présidents de la Commission scientifique et du comité préparatoire ; Honorables invités, vos titres, grades et qualités :

Jeudi dernier, j'étais à Boki-Dior, dans le Département de Kounghoul, au cœur du Bambouck, pour marquer la solidarité et la compassion de la Nation aux vaillants éleveurs dont une partie du cheptel a été décimée par les récentes intempéries. Cet événement est, en soi, révélateur de la fragilité de nos territoires, qu'il convient de renforcer afin de les rendre plus résilients aux changements climatiques, mieux organisés et plus aptes à contribuer au renouveau productif de notre pays. C'est tout le sens de l'organisation de cette conférence nationale sur l'Aménagement et l'Attractivité du Territoire qui confirme mon ambition de bâtir, dans l'équité et la cohésion sociale, un Sénégal de paix et de prospérité, à partir de ses territoires.

Cette rencontre me donne ainsi l'opportunité d'être à l'écoute des acteurs territoriaux et d'actualiser avec eux, notre politique d'aménagement du territoire, et d'en dessiner les nouveaux contours au regard des enjeux et mutations en cours.

Je voudrais donc saluer la forte mobilisation de toutes les familles d'acteurs dont l'administration centrale et territoriale, les élus nationaux et territoriaux, le corps diplomatique, le secteur privé, la diaspora, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les universitaires ainsi que les experts.

Mesdames, Messieurs,

Aménager le territoire, c'est-à-dire disposer avec

ordre et de façon optimale les activités et les hommes, est reconnu comme un formidable levier pour l'attractivité et le développement durable des territoires. J'ai pu mesurer davantage la pertinence de cette assertion en parcourant le pays, entre 2008 et 2012, de Ngor à Ballou, de Dimath à Dimbéring. Ces périples m'ont permis d'avoir une cartographie complète des préoccupations des populations liées aux inégalités et déséquilibres socio-spatiaux.

J'ai pu également apprécier, les contraintes de l'action publique de l'Etat, ainsi que de celles des collectivités territoriales, tout en notant la faible valorisation des immenses potentialités de nos territoires. D'où la nécessité de refonder les relations entre l'Etat, les collectivités territoriales et les autres pour consolider le développement territorial. Voilà pourquoi, dès mon accession à la magistrature suprême, j'ai pris l'option résolue de faire de la Gouvernance territoriale un pilier essentiel de notre quête d'émergence.

Cette option stratégique vise à répondre à six exigences majeures :

- La réorganisation de notre architecture territoriale ;
- La territorialisation de l'action publique ;
- La promotion de pôles de développement porteurs de projets de développement ;
- Le renforcement des compétences et des capacités des territoires ;
- La mise en place d'un réseau cohérent d'infrastructures et d'équipements structurants.

Et enfin la consolidation de notre intégration à l'espace sous régional, Dans cet esprit que j'ai engagé des réformes majeures articulées à d'ambitieux programmes et projets afin d'atténuer les disparités, d'améliorer la gouvernance territoriale, de stimuler le dynamisme économique des territoires. C'est le sens de l'Acte III de la décentralisation qui marque la consolidation de la démocratie locale et

la refondation de l'action territoriale de l'Etat.

Cette réforme importante a consacré la communalisation intégrale et l'érection des départements en collectivités territoriales. En outre, j'ai mis en place de nouveaux cadres stratégiques en vue de garantir un pilotage inclusif des politiques publiques territoriales, à travers l'institution du Haut conseil des collectivités territoriales et de la Commission nationale de Dialogue des territoires. De plus, d'importantes infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires portuaires et aéroportuaires, ont été réalisées pour mieux structurer l'espace national et soutenir le processus de transformation structurelle de notre économie. Par ailleurs, mon Gouvernement est en train d'intensifier l'aménagement des zones économiques spéciales et des pôles industriels tels le parc de Diamniadio, en vue d'asseoir des économies locales fortes qui viennent soutenir notre développement économique et social. C'est dans cette dynamique, j'ai initié le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le Programme de modernisation des Villes (PROMOVILLES), le Programme d'Urgence pour la Modernisation des Territoires et Axes frontaliers (PUMA) et le Programme de Modernisation des Cités religieuses pour garantir l'accès équitable aux services sociaux de base. En effet, à travers ces programmes innovants, j'ai voulu mettre à nouveau des zones fragiles, sensibles et souvent déshéritées et promouvoir ainsi leur développement.

Sous ce rapport, le pôle urbain de Diamniadio, étendard du renouveau de notre politique urbaine est l'expression achevée de ma volonté d'assurer un aménagement attractif du territoire. Cette ville emblématique, alliant innovation, mixité fonctionnelle, et inclusion sociale, fruit de l'audace et du savoir-faire sénégalais est, une vitrine voire un laboratoire, qui doit inspirer le remodelage de notre territoire. Diamniadio préfigure le Sénégal rayonnant que je veux léguer à mes concitoyens.

Mesdames, messieurs

Avec ces réalisations phares, le Sénégal amorce un virage décisif sur la voie de l'émergence.

Il était, dès lors, impératif de donner un souffle nouveau à notre politique de Gouvernance territoriale pour lever les contraintes subsistant afin d'accélérer notre marche vers une croissance forte et une prospérité partagée. A cet égard, cette conférence nous permettra d'asseoir une véritable prospective territoriale pour anticiper, notamment sur le futur des établissements humains et donner des réponses adéquates aux défis énormes qui interpellent notre territoire. Il s'agira de relever :

- Le défi d'une cohérence territoriale renouvée pour favoriser la solidarité et la complémentarité des territoires ;
- Le défi de la transition écologique afin de concilier le développement économique et la préservation des ressources naturelles ;
- Le défi de l'intensification des investissements publics et privés et de leur répartition optimale pour stimuler l'économie des territoires et renforcer les bassins d'emploi ;
- Le défi de l'inclusion sociale pour consolider la stabilité et la cohésion nationale ;
- Et enfin le défi de l'aménagement numérique équitable du territoire.

La prise en charge durable de ces défis passe nécessairement par le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales.

Voilà pourquoi, je me réjouis de la mise en place du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), dont les conventions de financement viennent d'être signées avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD).

Ce programme d'un coût de 130 milliards de F CFA amorce la seconde phase de cette réforme majeure. Le PACASEN a pour finalité d'améliorer

l'efficience du cadre de maîtrise d'ouvrages des projets des collectivités territoriales, à travers une réforme globale des mécanismes de financement, la réalisation d'infrastructures et la gestion des services publics. Le PACASEN qui bénéficiera à sa phase initiale, à 123 villes et communes totalisant plus de 50% de la population nationale sera bientôt étendue aux autres collectivités.

Mesdames, Messieurs ; Honorables Invités,

Comme vous pouvez le constater cette conférence devrait ouvrir une nouvelle ère dans notre ambition collective de rendre notre territoire plus attractif et plus compétitif. C'est dire que j'attends avec beaucoup d'intérêts vos conclusions et recommandations. Au regard de la qualité des participants, je demeure convaincu que vous saurez formuler les critères d'attractivité consensuels tenant compte de nos réalités politique, socio-culturelle, économique et environnementale. Nous disposerons, ainsi, de cartes d'attractivité de nos territoires en vue de motiver objectivement l'allocation des ressources d'investissement et la localisation rationnelle des infrastructures et équipements. Au demeurant, je vous demande de mettre l'accent dans vos réflexions sur certains sujets cruciaux auxquels j'attache une attention particulière.

A savoir :

- Le défi d'une cohérence territoriale renouvée pour favoriser la solidarité et la complémentarité des territoires ;
- Le défi de la transition écologique afin de concilier le développement économique et la préservation des ressources naturelles ;
- Le défi de l'intensification des investissements publics et privés et de leur répartition optimale pour stimuler l'économie des territoires et renforcer les bassins d'emploi ;
- Le défi de l'inclusion sociale pour consolider la stabilité et la cohésion nationale ;
- Et enfin le défi de l'aménagement numérique équitable du territoire.

La prise en charge durable de ces défis passe nécessairement par le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales.

A ce titre, je demande au Premier Ministre d'élaborer, sur la base des recommandations de cette plateforme de dialogue, une feuille de route visant à asseoir un développement territorial porté par des pôles attractifs et capables de réconcilier les populations avec leurs territoires.

Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure, je voudrais féliciter le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire Yaya Abdoul KANE, ainsi ses collaborateurs, en particulier le Directeur général de l'ANAT Monsieur Mamadou DJIGO pour la bonne organisation de la présente conférence. J'associe à ces félicitations le Président de la Commission scientifique et le Président du Comité préparatoire pour leur implication per-

sonnelle pour la réussite de cet événement.

Il me plait, également, de remercier le groupe thématique en décentralisation des partenaires techniques et financiers pour leur engagement constant à accompagner l'Etat dans sa politique de Décentralisation. Je voudrais, aussi saluer, la contribution remarquable de la Banque Mondiale et de l'Agence française de Développement, dans le financement du PACASEN, piloté par l'ADM, dont je félicite le Directeur général.

Sur ce, je déclare officiellement ouverte la Conférence nationale sur l'Aménagement et l'Attractivité des Territoires et souhaite pleins succès à travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention »

Macky SALL

Président de la République



Dakar, le 9 juillet 2018 - Le président de la République Macky Sall a présidé la cérémonie officielle d'ouverture de la Conférence nationale sur l'aménagement et l'attractivité du territoire (Cnaat). La rencontre s'est tenue au CICAD.

EQUITE TERRITORIALE: Le Sénégal à l'heure de la correction des disparités territoriales

L'équité territoriale fait référence à la dimension spatiale de la justice sociale. Elle désigne une configuration géographique qui assurerait à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux services publics et privés, au logement, à l'emploi, à la vie sociale. Décryptage de quelques aspects liés à ce concept au Sénégal.



Pape Samba NDIAYE

*Aménageur Géographe Expert Foncier et
Développement Territorial*

L'équité territoriale s'inspire des travaux du philosophe américain John RAWLS (Théorie de la justice, 1971) pour lequel l'équité repose sur deux principes. Le premier est le principe de différence : les inégalités constatées dans une société ne sont acceptables que si elles contribuent à l'augmentation du bien-être collectif. Le second est le principe de réparation : une société équitable doit accorder davantage d'attention aux personnes et aux territoires démunis qu'à l'ensemble de la population ou du territoire. L'équité territoriale peut alors se comprendre comme l'objectif d'une politique économique et sociale qui entend, pour réduire les inégalités spatiales de développement, concentrer ses moyens sur les territoires les moins dotés en ressources, les plus en retard en termes de développement, les plus éloignés des grands axes de circulation, les plus affectés par la pauvreté et la précarité. L'équité inspire un principe de redistribution. Le Sénégal connaît des disparités de différents ordres entre ces différents territoires. Les origines de

ces disparités peuvent être multiples. Selon M. Papa Samba NDIAYE., Géographe-Aménageur, Spécialiste foncier et développement territorial « notre pays connaît effectivement des disparités dans le territoire national. Ces disparités sont d'abord naturelles et géographiques. Le positionnement éco géographique du Sénégal avec ces ressources naturelles stratégiques constitue l'origine des disparités ». En réalité tout se passe dans notre pays comme s'il y avait une continuité régulière dans la diminution de l'accès aux infrastructures de base suivant un gradient nord-ouest / sud-est. suivant un gradient nord-ouest / sud-est. Ainsi, à la subdivision traditionnelle en littoral ouest / reste du pays s'ajoute une autre tendance suivant un gradient nord/sud en matière d'accès aux infrastructures de base. En effet, au Sénégal, de nombreux travaux de recherche ou une simple observation profane montrent que la plupart des investissements sont concentrés dans la partie ouest et centrale du pays au détriment des territoires du sud et de l'est du pays caractérisés par leur enclavement et leur éloignement de la capitale. Comme s'il y avait un « Sénégal utile » adossé à la mer et à ses ressources et un « autre Sénégal » tourné vers l'intérieur du continent. Le Président de la République Macky SALL n'en pensait pas moins lorsqu'il énonçait dans son message à la nation du 31 Décembre 2016 : «Des zones entières de notre pays, comme oubliées depuis des années du processus de développement, restent dépourvues du minimum de services publics. A l'occasion de mes visites à l'intérieur du pays, je vois encore des villages entiers isolés du reste du pays, sans accès à l'eau et à l'électricité. Je vois le quotidien pénible des femmes de tous âges, endurent toutes les sortes de corvées insupportables.

Je trouve injuste qu'au 21ème siècle, nos mères, nos épouses, nos sœurs et nos filles continuent d'exécuter des tâches d'un autre âge. J'ai à cœur de réparer les grandes injustices qui pénalisent des millions de Sénégalaises et de Sénégalais. C'est pourquoi j'ai inscrit l'équité territoriale et le développement solidaire et inclusif au cœur des priorités du PSE. Je veux un Sénégal de tous, et un Sénégal pour tous ». Pour corriger cette situation l'Etat sénégalais, dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques, a impulsé plusieurs programmes axés sur le développement communautaire, l'inclusion sociale et l'équité territoriale. Parmi ces programmes de grandes envergures figurent le PUDC, le PUMA, PROMOVILLES, les Bourses de Sécurité Familiale ou encore la CMU, qui sont les leviers d'un nouveau paradigme de développement à forte orientation sociale. Cette dynamique d'actions à la base a permis de juguler les inégalités d'accès aux services sociaux de base. Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), programme phare de référence, lancé depuis 2015, a permis par exemple, de maintenir la cadence des réalisations à travers ses différents volets en milieu rural. Dans le volet désenclavement par exemple, il a permis l'aménagement de 1129 km de pistes, largement au-dessus de la cible initiale de 800 km, permettant ainsi de désenclaver plus de 1400 villages. Par ailleurs, le volet électrification rurale a déjà permis le raccordement de 410 villages, l'installation de centrales solaires dans 50 villages et de réseaux basse tension dans 88 villages. Sur l'hydraulique rurale, les réalisations en cours devraient porter le nombre de villages desservis en eau à plus de 1500. Dans le volet appui à la transformation de l'agriculture, 5107 unités d'équipement ont été déployées dans 4635 villages. En 2022, le PUDC vise la construction de 1622 km de pistes rurales dont 1300 km pour le désenclavement des zones à fortes potentialités agricoles, l'installation de 188 Systèmes d'Alimentation en eau

polyvalents (SAEP) (Forages et Châteaux d'eau), l'électrification d'au moins 679 villages et la construction de 60 postes de santé équipés. Le Programme de modernisation des villes (PROMOVILLES) est un autre programme d'équité territoriale. Il est mis en œuvre depuis 2016 en milieu urbain et péri-urbain. C'est un programme de développement d'infrastructures, d'aménagement et d'appui aux collectivités territoriales. Il vient dans de nombreuses villes de l'intérieur du pays en appui au Programme d'Urgence de Modernisation des Axes frontaliers (PUMA). Depuis sa création, le PUMA a entrepris, à travers ses composantes de désenclavement, de développement durable et de sécurité frontalière, d'importantes réalisations pour promouvoir le développement économique, harmonieux et équitable des axes et territoires frontaliers. sécurité frontalière, d'importantes réalisations pour promouvoir le développement économique, harmonieux et équitable des axes et territoires frontaliers. Dans ce cadre, il est à noter, entre autres, la réalisation de 235 infrastructures socioéconomiques de base (éducation, santé et hydraulique), la dotation de 93 ambulances, l'électrification de 57 localités, l'aménagement de 267 hectares de périmètres irrigués, la dotation de 203 équipements d'allègement des travaux des femmes, l'appui à l'insertion de 704 jeunes et femmes ainsi que la construction et l'équipement de treize infrastructures de sécurité (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers). Le PUMA compte poursuivre, en 2022, ses actions, dans les axes et territoires frontaliers par la réalisation, entre autres, de 534 km de pistes, 78 infrastructures socioéconomique de base, l'électrification de 80 localités, l'aménagement de 200 ha de périmètres agricoles, 30 périmètres maraichers, et 10 infrastructures de sécurité, sans compter la formation et l'insertion de 535 jeunes et femmes. Il s'y ajoute l'accompagnement, au retour, de 500 ménages touchés par le conflit en Casamance. Dans le domaine de la protection sociale, d'inclusion sociale et d'équité territoriale.

Le Programme national des Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) et la Couverture Maladie universelle CMU sont le fer de lance de la politique d'inclusion sociale et d'équité territoriale. Le PNBSF, qui a déjà bénéficié d'un concours de l'Etat à hauteur de 165 milliards F.CFA depuis son lancement en 2013, a dépassé, depuis 2019, sa cible de 300 000 ménages et affiche un taux de réalisation de 105,63% en 2020, avec 316 903 ménages bénéficiaires d'un cash transfert de 25 000 F.CFA par trimestre. Par ailleurs, le Registre national unique (RNU), outil de ciblage des ménages vulnérables, a vu sa base de données évoluer de 458 550 ménages en 2019 à 588 045 en 2020. La Couverture Maladie Universelle (CMU), qui vise au moins 75% de la population d'ici à 2025, a un bilan très satisfaisant. En effet, au 31 décembre 2020, le taux de couverture du risque maladie (tous régimes confondus) se situait autour de 50% et est passé à 53% en 2021, permettant ainsi, à plus de 8 millions de personnes de bénéficier d'une couverture du risque maladie.



Ibrahima NIANG

Maire de la commune de Medina SABAKH

Ibrahima NIANG Maire de la commune de Medina SABAKH, territoire frontalier par excellence, juge: « En instaurant Le programme « Développement communautaire et Equité territoriale », regroupant le Programme d'urgence de développement

communautaire (PUDC), le PUMA (programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers) et Promovilles, l'Etat central est en train de rendre véritablement opérationnelle la stratégie de territorialisation des politiques publiques. En tant qu'autorité municipale de l'intérieur du pays, je peux avancer que le programme « Développement communautaire et Equité territoriale » est pour nos territoires, ce que le plan Marshall fût pour l'Europe de 1945. Son originalité est qu'il cherche à corriger dans l'urgence et à moyen terme les disparités spatiales et structurelles entre les territoires périphériques et ceux dits centraux conformément à l'esprit de l'Acte 3 de la Décentralisation et en droite ligne du PSE». L'expert Papa Samba NDIAYE abonde dans le même sens que le Maire de Medina SABAKH. Selon ce premier : « Actuellement le Sénégal dispose d'un référentiel solide pour achever sa stratégie d'équité territoriale. Il s'agit du Plan National d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) validé par un Conseil présidentiel en janvier 2020. Le PNADT est en parfaite articulation avec le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le Plan national d'Aménagement et de développement territorial (PNADT), il faut le rappeler, constitue un levier pour la mise en œuvre de l'Acte 3 de la décentralisation et son approfondissement. Il se substitue au PNAT afin de mieux intégrer la dimension «développement territorial ». Son objectif global est de promouvoir le développement du Sénégal à partir de ces territoires par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentiels des territoires.

Pour M. NDIAYE «avec un nouveau référentiel comme le PNADT et en s'appuyant sur les instruments actuels comme le PUDC, le PUMA et le RNU, nous pouvons espérer que le Sénégal tendra à terme vers plus d'équité territoriale. C'est une conviction ».

Papa Abdoulaye DIOP

Législatives 2022 au Sénégal : la démocratie relancée.



Législative Sénégal 2022

En créant la situation inédite de ne pas donner de majorité absolue au président de la République, les Sénégalais ont remis la démocratie à l'honneur en Afrique.

Terre natale de Blaise Diagne, premier Africain élu à la Chambre des députés de France en 1914, le Sénégal vient d'administrer la preuve d'une maturité démocratique dont on commençait à désespérer tant la majorité absolue à l'Assemblée nationale, régulièrement obtenue par tous les présidents de la République depuis l'indépendance en 1960 avait fini par enfanter un quasi-pouvoir absolu du chef de l'exécutif. La conséquence en est que l'Assemblée nationale était apparue comme une chambre d'enregistrement des projets de loi avec un déficit notoire de propositions de loi.

Le camp présidentiel au coude à coude avec l'opposition

À la suite des résultats provisoires des législatives du 31 juillet par la Commission nationale de recensement des votes (CNRV), le camp du président Macky Sall, regroupé au sein de la coalition Benno

Bokk Yakaar (Être ensemble et partager le même espoir en langue wolof), a obtenu 82 sièges, à une longueur de la majorité absolue.

En face, les coalitions Yewwi Askan Wi (Libérer le peuple) autour des leaders emblématiques que sont Ousmane Sonko, Khalifa Sall et Barthélémy Dias, et Wallu Sénégal (Sauver le Sénégal) avec comme chef de file Abdoulaye Wade, élu député à 96 ans, ont obtenu respectivement 56 et 24 sièges. Cela leur donne un total de 80 sièges, à deux longueurs du score du camp présidentiel et à trois de la majorité absolue dans un scrutin où le taux de participation a été de 46,64 %.

Une donne inédite

Entre ces deux ensembles antagonistes, trois sièges de trois autres coalitions s'intercalent : celui d'AAR Sénégal (Alliance pour une Assemblée de rupture mais aussi Soigner le Sénégal en wolof) avec Thierno Alassane Sall, Bokk Gis Gis (Avoir ensemble une même vision en wolof) avec Pape Diop, et Les Serviteurs-MPR avec Pape Djibril Fall. Chacune de ces coalitions peut permettre de sauver la mise au camp présidentiel. Ensemble, elles peuvent permettre à l'opposition sénégalaise d'imposer une cohabitation au président Macky Sall.

Faiseuses de rois, ces trois coalitions peuvent littéralement bouleverser le fonctionnement institutionnel du pays. En s'alliant avec Benno Bokk Yakaar, elles permettraient au président de la République de s'appuyer sur une majorité courte mais réelle à l'Assemblée et donc de poursuivre son programme. En s'alliant avec les deux grosses coalitions, Yewwi Askan Wi et Wallu Sénégal, elles pourraient permettre au pays de partir sur une autre trajectoire avec un gouvernement dont le programme serait largement inspiré par les approches de l'opposition, notamment sur les plans économique et social.

La question de la stabilité gouvernementale posée

Dans un contexte aussi délicat, la question de la stabilité gouvernementale va être centrale. À un siège de la majorité absolue, Benno Bokk Yakaar peut récupérer sa marge de manœuvre si elle réussit à signer avec l'une de ces trois coalitions un pacte de gouvernement. Cela permettrait à Macky Sall d'avoir les coudées franches jusqu'à l'élection présidentielle de 2024. Pour ce faire, la coalition Benno Bokk Yaakar devra véritablement s'employer, car ces trois coalitions se sont, jusque-là, positionnées du côté de l'opposition. Aussi et surtout, elles tiennent là une opportunité d'être celles qui auront en quelque sorte réécrit l'histoire politique du Sénégal en imposant au président de la République une cohabitation inédite. À défaut de concrétiser une alternance complète, elles ouvriront la voie à une politique forte de rupture à laquelle a semblé appeler la dynamique qui a permis à l'opposition d'être au coude à coude avec le camp présidentiel.

Les leçons d'un scrutin hors normes

Quelles leçons tirer de ces législatives ?

Au-delà de l'inédite cohabitation qu'elle pourrait imposer au chef de l'État, elles donnent une indication sur la volonté, voire la rage des Africains à prendre leur destin en main. Alors que la succession des coups d'État (Mali, Guinée, Burkina Faso) et autres maintiens problématiques au pouvoir (Cameroun, Guinée équatoriale, Tchad, etc.) avaient conduit à commencer à désespérer de la démocratie en Afrique, la trajectoire sénégalaise est un cinglant démenti. L'Afrique veut la démocratie, mais elle veut surtout SA démocratie, celle secrétée par ses propres courants politiques, sociaux et culturels.

Pour le Sénégal, le chemin pour arriver à la situation d'aujourd'hui a été long, mais il a pu être

parcouru, car ayant une résonance au cœur de la société sénégalaise et de son histoire politique. Sans remonter au cahier des doléances des habitants de Saint-Louis du Sénégal lors de la première constituante française en passant par les nombreuses élections de la période coloniale qui ont envoyé au Palais Bourbon des députés comme Blaise Diagne, Galandou Diouf, Lamine-Guèye et Léopold Sédar Senghor, entre autres, il convient de se souvenir de la période du parti unique assez tôt dans les premières années qui ont suivi l'indépendance, de celle du multipartisme intégral autorisé sous la présidence d'Abdou Diouf et de celle de l'ouverture démocratique impulsée par Léopold Sédar Senghor dans les dernières années de son magistère.

Pendant toutes ces périodes, le Sénégal a eu l'occasion de vivre des moments cruciaux dont le basculement a été déterminé par la forte volonté de la population et d'une frange du personnel politique ou de la société civile de voir les principes démocratiques respectés. Ainsi de l'alternance en 2000, de la mise à mort en 2011 de la « dévolution monarchique » tentée par Abdoulaye Wade, de la nette défaite de celui-ci en 2012 alors qu'il était en quête d'un troisième mandat extrêmement contesté et maintenant de ces législatives qu'on pourrait percevoir comme un coup de frein à la possibilité pour le président Macky Sall de se mettre en orbite pour un troisième mandat.

L'Afrique veut SA démocratie, disais-je ?

Si une démocratie adaptée passe par des éléments politiques et sociaux, elle passe aussi par les modes de scrutin en vigueur dans le pays. Pour le Sénégal, les députés sont élus de deux manières. Soit par un mélange de scrutin proportionnel avec des listes nationales, pour 53 parlementaires. Ou par un scrutin majoritaire dans les départements pour 97 autres députés, ainsi que pour les 15 derniers sièges occupés par les députés de la diaspora. Ce panachage de modes de scrutin a aussi

pu jouer pour favoriser une plus grande représentativité et diversité des sensibilités présentes à travers le Sénégal. Dans le climat de défiance à un système bien installé et dont la troisième place d'Ousmane SONKO à la présidentielle de 2019 a été un signe patent, cela n'a pas manqué de jouer pour permettre aujourd'hui aux deux principales coalitions de l'opposition de faire jeu égal avec le camp présidentiel.

Un retour aux sources des mots de l'hymne national

En un mot comme en cent, l'issue de ces législatives nous amène aux sources mêmes du mot « Sénégal ». En wolof, « Sunu Gaal » signifie « Notre bateau », et d'aucuns disent que c'est cette expression qui a donné son nom au pays. Pour rester dans la sémantique de la navigation, on peut dire que les populations ont, par ce vote qui renverse la table, repris le gouvernail du bateau

Sénégal. Pour rester dans l'atmosphère du Lion rouge, la Marseillaise sénégalaise également appelée « Pincez tous », on peut dire que résonnent bien fort les mots de Léopold Sédar Senghor qui en a écrit le texte à partir duquel l'ethnomusicologue français Herbert Pepper a composé une musique. Les voici : « Le lion rouge a rugi. Le dompteur de la brousse, d'un bond s'est élancé, dissipant les ténèbres, soleil sur nos terreurs, soleil sur notre espoir. » Ce qui vient de se passer aux législatives est un tournant pour le Sénégal, mais aussi pour l'Afrique sur le chemin de la démocratie. Et le dernier vers du premier couplet en est une illustration. Il dit : « Debout, frères, voici l'Afrique rassemblée. » Tout un symbole au moment où la démocratie, sur le continent, a besoin d'un second souffle.

Avec **Malick DIAWARA** pour Le Point (Paris – France)

Tabaski 2022 : Le Ministre Aly Saleh Diop tire un bilan satisfaisant de "l'approvisionnement correct" du pays en moutons

Le ministre de l'Elevage et des productions animale Aly Saleh DIOP s'est réjoui du niveau d'approvisionnement du pays en mouton DURANT LA Tabaski 2022. Selon lui, le bilan à tirer de l'organisation de la fête de la Tabaski 2022 par les autorités publiques en termes d'approvisionnement en moutons et de prix est globalement satisfaisant. « Au démarrage nous avions un objectif de 810.000 moutons à atteindre du circuit commercial sénégalais dont 260.000 dans la région de Dakar; à l'arrivée nous nous sommes retrouvés avec 901.000 moutons », a-t-il détaillé. Pour le ministre, ce bilan globalement satisfaisant est le résultat de la mise en œuvre parfaite d'une politique inspirée de la vision du chef de l'Etat qui met la santé animale au cœur

du dispositif. Il s'était agi depuis deux ans de mener des campagnes de vaccination dont l'objectif était de réduire la mortalité des ovins qui suit une courbe baissière qui a permis d'augmenter l'offre nationale, a fait savoir Aly Saleh Diop. Le ministre est revenu sur la tension qui a existé en un moment au niveau de la frontière avec le Mali : « Ce qui avait l'habitude d'entrer au Sénégal ne l'a pas été mais; malgré tout, nous avons atteint les objectifs qui avaient été fixés au secteur ". Au vu de tous les efforts consentis par l'Etat et les éleveurs, Aly Saleh Diop se dit optimiste que le pays est dans une tendance d'atteindre l'autosuffisance en moutons de Tabaski. Le ministre de l'Elevage et des productions animales s'exprimait en marge d'une journée de vaccination contre la peste équine au village de Loumbeul Kao dans la commune de Thiamène-Pass dans le département de Linguère.

B.D.S

Inondations au Sénégal : Des capacités en amélioration.

Les inondations ont causé beaucoup de dégâts matériels, financiers et humains au Sénégal ou lors d'épisodes exceptionnels de pluie, plusieurs localités du pays plongent dans les eaux. Face à l'acuité du phénomène, l'Etat du Sénégal entreprend des initiatives d'amélioration de la situation. Etat des lieux et perspectives ci-dessous...



M. Demba DIOP maire de Tivaouane (2ème à partir de notre gauche), M. Serigne Mbaye THIAM Ministre de l'Eau et de l'Assainissement et M. Charles Fall, Directeur Général de la SONES en Juin 2022 lors d'une visite de travail à TIVAOUANE du Ministre Serigne Mbaye THIAM

Aux origines d'un phénomène.

L'enseignant et écologiste sénégalais Younous Seydou KANE se veut formel : « Les inondations dans les villes du Sénégal à cause des pluies diluviennes se caractérisent de plusieurs facteurs. En raison de leurs tailles et de leurs situations géographiques, les villes du Sénégal sont particulièrement vulnérables aux dérèglements du climat. Le problème de Dakar est particulièrement lié à son statut de poumon économique géo stratégiquement bien situé à la pointe occidentale de l'Afrique de l'ouest ». Selon lui « Les villes se développent sous la triple influence de leur taux naturel de croissance, de l'exode rural, et de l'immigration des étrangers. La capitale du Sénégal véhicule une image très avantageuse, des conditions de vie et un défaut de planification et d'aménagement urbains conjugués à la forte densité de sa

population galopante qui en font aujourd'hui de grands problèmes. C'est une zone industrielle qui bénéficie davantage des efforts de complémentarité et un espace indispensable à leurs activités au détriment des populations le plus souvent victimes des rejets par défaut de drainage et d'évacuations en plus de leurs rejets, à leurs effets nocifs sur la santé publique et une mitigation totale de politique de responsabilité sociale. Cette situation est venue se greffer aux pluies diluviennes de cette année pour s'aggraver en inondations ». M. KANE termine en soulignant que: « La croissance démographique et l'urbanisation démesurée, les aléas climatiques font augmenter les risques de catastrophes, comme ce qui se passe aujourd'hui à Dakar et dans les autres capitales régionales du Sénégal. Cette tendance peut être inversée en intégrant la gestion des risques

de l'urbanisation. Ce qui est déjà fait avec le Plan National de Contingence de l'Etat du Sénégal pour faire face aux inondations dont le fameux Plan ORSEC constitue le dispositif opérationnel. Mais on note des insuffisances liées aux manques d'équipements et d'opérabilités ».

Un phénomène qui se pose avec acuité

En septembre 2020, selon le bilan établi par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (Ocha) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, 11 régions sur les 14 que compte le pays ont été marquées par des situations d'inondations.

Il est clair que parmi les impactés des inondations, ce sont les populations pauvres qui demeurent les couches les plus affectées à cause des raisons diverses dont la précarité des habitations, un défaut de lotissement ne pouvant permettre un plan d'évacuation en cas de calamités ou d'interventions d'urgences. Au-delà du coût humain et/ou en matériels, il existe un coût économique réel qui fait des inondations un frein à la croissance économique.

Il y a un peu plus dix ans, l'ancien maire de Djida Thiaroye Kao, M. Aliou Badara DIOUCK avait suggéré à la Banque mondiale une évaluation de l'impact économique des inondations sur l'économie nationale. Cette évaluation avait révélé par exemple que l'Etat du Sénégal perdait en moyenne plus de 100 milliards FCFA par an du fait uniquement des embouteillages générés par les inondations.

Des solutions proposées et des réussites enregistrées

Pour régler définitivement le problème des inondations, l'Etat sénégalais a pris un certain nombre de mesures. Le 19 septembre 2012, lors d'un Conseil présidentiel, l'Etat du Sénégal avait établi un Plan décennal de lutte contre les inondations (PDLI 2012-2022) dont le budget était évalué à plus de 766 milliards FCFA. En dépit des critiques qui sont faites sur l'efficacité du PDLI, Aliou Badara Diouck qui est

aussi spécialiste des questions d'aménagement du territoire insiste sur les réussites du Plan : "Nous pouvons dire que le plan a réglé une bonne partie de la problématique des inondations. A Philippe Maguilene Senghor, Nord-Foire, Ouest-Foire, Dalifort, la commune de Djida-Thiaroye Kao, les communes de Wakhinane-Nimzatt, Médina Gounass et une bonne partie de Keur Massar qui étaient très impactées par les inondations, le problème est presque réglé". Il ajoute en connaissance de cause : "Aujourd'hui sur les 66 quartiers que compte la commune de Djida Thiaroye Kao, il n'y a que 3 quartiers qui sont critiques".

Le ministre sénégalais des collectivités territoriales et porte-parole du gouvernement, Oumar Guèye, abonde dans le même : "C'est vrai que nous sommes tous concentrés vers les zones inondées mais nous ne nous rappelons pas des zones qui étaient inondées avant et qui ne le sont plus. Ce sont des zones qui ont eu un traitement particulier", rappelle-t-il. "Pour la première fois au Sénégal, avec l'avènement du Président Macky Sall, nous avons un Plan décennal de lutte contre les inondations depuis 2012 et qui va se terminer en 2022. Ce plan décennal a pris en charge beaucoup de questions liées aux inondations", poursuit le ministre.

Des efforts à continuer pour juguler le phénomène

Alors que le premier plan décennal de lutte contre les inondations n'a pas encore livré publiquement tous les détails de sa mise en œuvre, le gouvernement du Sénégal cogite déjà sur un nouveau programme décennal de gestion des inondations pour la période comprise entre 2023 et 2033. "Le Chef de l'Etat souligne également la nécessité pour le Gouvernement de préparer la formulation d'un nouveau programme décennal de gestion des inondations (2023-2033), en cohérence avec le Plan national d'Aménagement et de Développement des Territoires (PNADT) et dans une dynamique de développement de la politique d'assainissement", explique un communiqué du dernier Conseil des ministres.

"Le Président de la République rappelle, enfin, la nécessité de généraliser l'élaboration des plans directeurs d'urbanisme et d'assainissement dans toutes les collectivités territoriales du pays et de renforcer les ressources humaines, logistiques et financières de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), structure qui doit signer un contrat de performances innovant avec l'Etat", poursuit le document. Pour le spécialiste Younous Seydou KANE : « Le gouvernement doit mettre en place et de façon opérationnelle, un programme d'urgence qui permettra de renforcer la résilience et la protection des villes en particulier côtières, comme Dakar, Saint Louis contre les aléas climatiques. Les systèmes de drainage ou d'évacuation des eaux pluviales doivent être créés et réhabilités. Des installations de stations de prévention des inondations doivent venir renforcer les stations météorologiques. De grands bassins

de rétention d'eau doivent être également aménagés dans les périphéries urbaines pour permettre la réutilisation pour l'agriculture périurbaine et ainsi contribuer à la sécurité alimentaire ».

Pour conclure M. KANE préconise « En perspectives de rendre nos villes intelligentes c'est-à-dire des villes dotées de capacités de planifier et d'atténuer l'incidence négative des catastrophes naturelles quelconque, l'Etat doit réaménager et réajuster les systèmes d'assainissement mis en place ou en projet pour éviter de futurs désagréments liés aux méfaits du changements climatique. Par ce fait, des vies seront sauvées, des pertes seront évitées et le potentiel économique et social sera valorisé ».

Papa Abdoulaye DIOP



Le gouverneur de Dakar, Al Hassan Sall, fait l'état des lieux au niveau des zones impactées...

L'équité territoriale pour atteindre l'émergence



Abdoulaye FATY
Maire de Kolibantang

Un territoire étant un espace socialisé, c'est-à-dire structuré par des pratiques sédimentées au cours de l'histoire. De ce point de vue, l'équité territoriale peut être entendue comme un principe d'organisation spatiale des activités socioéconomiques, voire politiques d'un Etat. En d'autres termes, les individus et les groupes sociaux vivant sur le territoire national sont supposés bénéficier d'un accès équivalent aux avantages de la vie collective et partager de façon équivalente les inconvénients corrélatifs. Voilà pourquoi, au lieu d'être un simple slogan l'équité territoriale devient une projection spatiale de la justice sociale et de l'égalité des droits des citoyens. Elle se présente alors comme une traduction sociale de l'homogénéité de l'organisation des espaces et de l'égalité de leur statut.

Eu égard de ces considérations terminologiques, nous pouvons constater que la vision du Président

Macky SALL à travers l'axe II du PSE paraît concordante aux ambitions de l'équité territoriale. En effet, depuis 2013, le Sénégal a enregistré un certain nombre de programmes dont le soubassement serait de corriger le faussé qui a longtemps prévalu entre le milieu urbain et le milieu rural en terme de croissance socioéconomique. En guise d'illustration, avec environ 250 infrastructures et équipements sociaux de base, le PUMA (Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes frontaliers) a largement amélioré l'accès des populations transfrontalières non seulement à l'eau potable mais aussi et surtout à l'électricité, aux soins de santé primaire et aux infrastructures éducatives. Il en est de même du PUDC, qui à travers sa phase 1 et 2, a beaucoup contribué au désenclavement des villages, qui constitue l'un des principaux freins du décollage du monde rural. De même que le Programme pour la Modernisation des Villes (PROMOVILLES) dont l'objectif est de développer les infrastructures routières, de renforcer le système d'assainissement des eaux pluviales, de favoriser l'éclairage public, qui, à terme, permettront de corriger les disparités ou les déséquilibres entre les différentes zones urbaines et périurbaines.

Autant éléments pouvant nous permettre d'avancer sans risque de tromper que le Sénégal gagnerait toujours à appliquer les valeurs et principes de l'équité territoriale afin d'inscrire notre pays sur les rampes de l'émergence. Autrement dit, la prise en charge effective des préoccupations du monde rural se présente comme une solution opérante pour la concrétisation de la vision du Président de la République qui est de rendre viables et compétitifs les terroirs sénégalais.

Abdoulaye FATY
Maire de Kolibantang

Le rallye Toulouse-Saint Louis du Sénégal revient

Après deux années d'absence, le Rallye Toulouse-Saint Louis revient le 17 septembre pour sa 38^e édition.

Après les deux annulations en raison du Covid du Toulouse-Saint Louis, les aviateurs héritiers d'Antoine de Saint-Exupéry pourront survoler les airs comme au bon vieux temps.



Le rallye Toulouse Saint-Louis qui se termine au Sénégal aura lieu du 17 au 30 septembre prochain. Il revient ainsi pour une 38^e édition. Il est considéré comme le plus long rallye aérien du monde.

Les pilotes suivront donc les traces du Petit Prince et de son auteur, dans un parcours en 10 étapes traversant l'Espagne et le Maroc.

Appel à candidatures pour les danseurs contemporains et urbains



L'Institut culturel italien de Dakar soutient la nouvelle édition des auditions EurAsia en Tour au Sénégal organisée par le réseau international EurAsia Dance Project en collaboration avec l'Alliance Française de Kaolack et le Centre Régional Blaise Senghor de Dakar. Les auditions auront lieu :

- **6 et 7 septembre**, 16h00- 19h00 / Kaolack, **Alliance Française de Kaolack** **9, 10, 11 Septembre** 16h00 - 19h00 / Dakar, *Centre Régional Blaise Senghor*

Les auditions sont ouvertes aux danseurs de 17 à 29 ans. A l'issue de ces auditions, des étudiants de danse contemporaine et urbaine seront sélectionnés pour un programme professionnel. Tous les lauréats des auditions recevront une bourse pour l'ensemble du programme professionnel de trois ans en techniques de danse contemporaine ou urbaine en Europe devenant ainsi membres du réseau EurAsia en tant qu'étudiants EurAsia d'abord ensuite danseurs EurAsia après l'obtention de leur diplôme. **Postulez au :** mbossedancecompagny@gmail.com ou au **77 680 49 79**

Le Grand Carnaval de Dakar

La troisième édition du grand carnaval de Dakar aura lieu cette année les 25, 26 et 27 novembre 2022 sous le thème « sport et culture » et avec à l'honneur la culture Haal Pulaar.

Le Grand Carnaval de Dakar est un événement annuel qui se tient le dernier week-end du mois de novembre, période qui coïncide avec la haute saison touristique. L'événement contribue à la promotion et à la préservation de l'héritage culturel. Cette année, le grand carnaval rend hommage aux Lions du Sénégal victorieux de la CAN-2022 et au sport en général d'où le choix du thème « sport et culture ».

Sokhna Astou NDAO